

ENFANTS MIGRANT.E.S ? À L'ÉCOLE!

Journal de l'Intersyndicale
Enfants Migrant.e.s ? À l'école !

N° 3 , Décembre 2023

Contre les lois racistes : toutes et tous ensemble le 18 décembre !

Le 18 décembre prochain, nous manifesterons « contre la loi Darmanin » et l'ensemble des politiques racistes à l'occasion de la journée mondiale des migrant-es. Cela fait des années que cette date est choisie pour exprimer l'urgence des luttes anti-racistes et de solidarité avec les migrant-es. Elle prend cette année une importance particulière, à l'heure où tant de nos élèves dorment dehors, où l'extrême-droite prend ses aises en France et dans le monde, et où la loi Darmanin encore en discussion annonce de nouvelles menaces pour les migrant-es.

La loi Darmanin est l'objet depuis des mois nous devons faire entendre la voix de d'un jeu ignoble entre le gouvernement, les l'accueil, de la solidarité et du respect des Républicains et le R.N., jeu dont seule droits humains pour nos élèves ou collègues l'extrême-droite profite réellement. Toujours migrant-es et leurs familles.

en discussion, la version adoptée par **Le droit à un toit** fait partie de ces droits l'Assemblée rendra plus difficile la essentiels de plus en plus bafoués en France.

régularisation de personnes malades ne La campagne pour l'occupation des écoles pouvant être soignées dans

leur pays d'origine ou sur les « métiers en tension ».

Elle va restreindre encore les possibilités de regroupement familial et renforcer l'arbitraire préfectoral.

La mise au premier plan de cette loi par le ministre de l'Intérieur (la 117ème loi « immigration » depuis 1945!) est surtout

l'occasion une fois encore de présenter nos élèves migrant-es et leur famille comme un « problème »,

une menace à traiter comme telle. Et les surenchères de la droite au Sénat banalisent les menaces suivantes : fin de l'Aide Médicale d'État, du « droit du sol »... Contre les politiques racistes et le racisme décomplexé,



afin de mettre nos élèves sans hébergement à l'abri et accroître la pression sur les institutions, lancée à la rentrée 2022, a permis de mettre en évidence la combativité de collectifs de parents et de personnels de l'éducation dans de nombreuses villes. Mais ces mises à l'abri ne peuvent se limiter à des luttes isolées : le 18 décembre doit aussi permettre de les mettre en avant. Car face à toutes les politiques racistes et de

destruction de nos droits, une fois encore : **un toit, une école, des papiers, pour toutes et tous !**

Manque de moyens en UPE2A

Les élèves exilé·es qui arrivent en France ont bien heureusement le droit d'aller à l'école, tout en rejoignant, pour les élèves allophones, un dispositif qui leur permet d'avoir des heures de FLE (français langue étrangère) : les UPE2A (Unités Pour Eleves Allophones Arrivants).

La circulaire du 12 octobre 2012 régit que « L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur, [qu'elle assure] les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France [et qu'elle] doit être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles, souvent fragilisées par les changements de leur situation personnelle. » Elle stipule que « Au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré et de 12 heures minimum dans le second degré est organisée avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire où l'élève est inscrit ».

Cependant, nous constatons que la mise en place de ces dispositifs, et les dernières réformes, n'assurent pas les missions ci-dessus, voire compliquent l'accès à une scolarisation de qualité aux élèves allophones.

Dans les faits, dans le premier degré (les écoles primaires), le manque d'enseignant·es est criant. En Isère, pour 636 élèves identifié·es comme allophones répartis sur

174 écoles, il y a seulement 26 enseignant·es de FLE (dont certains à temps partiels non complétés). Cela signifie que chaque enseignant·e à plein temps devrait couvrir 7,25 écoles avec une moyenne de 26,5 élèves. Le service devant élève étant de 24 h, cela fait au mieux 3,5 h d'intervention dans chaque école. Cela signifie que les élèves allophones d'une école n'ont cours de FLE qu'une demi-journée sur les 3 auxquels ils et elles ont droit, et ont peu de suivi. **Il faudrait donc doubler le nombre d'enseignant·es UPE2A pour couvrir l'ensemble des besoins.**

Dans le second degré (collège et lycée), les récentes réformes ont des conséquences négatives pour le bien-être et la scolarité des élèves. Les élèves exilé·es arrivé·es en France depuis l'été, ont attendu parfois octobre avant d'être affecté·es à un établissement. Depuis cette année, les élèves allophones sont parfois scolarisé·es dans un établissement scolaire le matin pour des cours de FLE, puis dans un autre l'après-midi pour les cours « ordinaires ». Rien n'est mis en place pour le transport, ni pour le suivi pédagogique. De ce fait, il arrive que des élèves ne suivent que 2 h sur 4 h dans certaines disciplines. De plus, tout est mis sur le FLE, mais les élèves n'ont plus de cours de mathématiques adaptés à leur niveau. Cela signifie que certain·es élèves apprennent à lire et à écrire, mais pas à compter. Qui pourrait poursuivre sa scolarité dans ces conditions ?

Que ce soit dans le 1er ou 2^d degré, les cours de FLE, si indispensables à un accueil de qualité des élèves allophones dans le système scolaire, s'arrêtent lorsque les professeur·es UPE2A sont absent·es, car JAMAIS remplacé·es.

Il est inacceptable que les élèves exilé·es, allophones, le plus souvent en situation de précarité, subissent des discriminations racistes dans leur accès à l'éducation en se voyant proposer une école au rabais. Nous continuerons de nous mobiliser pour une école inclusive de qualité, égalitaire, qui accompagne et prenne soin des élèves exilé·es.

Personnels médico-sociaux : un maillon essentiel mais fragilisé

Ici, c'est une infirmière scolaire qui manque sur un secteur scolaire grenoblois. Là, l'assistant social du collège, contractuel mais toujours sans contrat ni salaire, est mis en distanciel le temps de régulariser sa situation. Ailleurs, c'est la psychologue scolaire qui n'est pas remplacée depuis la rentrée, tandis que les Rased (Réseaux d'Aide Spécialisés aux Elèves en Difficulté) dans le primaire sont bien souvent incomplets ou avec des secteurs d'intervention trop étendus pour répondre aux besoins. Le manque d'attractivité de nos métiers et la destruction progressive du service public d'éducation ont fait augmenter ces dernières rentrées le nombre de personnels médico-sociaux manquant : psychologues, médecins, infirmier·es, assistant·es sociaux·ales, membres des Rased. Et ce sont bien sûr nos élèves les plus fragiles socialement qui en souffrent le plus : accéder à une aide du fond social, profiter de l'infirmerie pour se poser après une mauvaise nuit en squat, trouver un·e interlocuteur ou interlocutrice pour demander de l'aide pour des papiers, un hébergement, des vêtements... Une scolarisation décente des élèves migrant·es passe aussi par le fait d'être accompagné·es dans leurs démarches d'accès aux droits. **L'institution ne peut pas se dédouaner de ses responsabilités dans la lutte contre la précarité vécue par certain·es élèves. Elle doit recruter de toute urgence, tous les personnels médico-sociaux nécessaires !**

Pas d'élèves à la rue ! Occupons les écoles tant qu'il le faudra !

En France chaque soir, au moins 3000 enfants dorment dehors, chiffre largement sous évalué car excluant les familles qui n'arrivent pas à joindre le 115, ou vivent dans des squats et bidonvilles et les mineur·es étranger·es non accompagné·es. Dans l'agglomération grenobloise il y aurait 400 enfants sans toit dont 240 sur la seule ville de Grenoble. Nombre de nos élèves arrivent donc à l'école après avoir dormi dehors ou dans des conditions d'extrême précarité. Leur droit à une scolarisation continue et dans des conditions dignes n'est pas respecté. Le droit effectif à l'école leur est même parfois refusé du fait de la grande précarité liée à l'absence de toit.

L'augmentation du nombre de familles avec enfants à la rue s'explique par l'impact de l'inflation actuelle, le manque de logements sociaux, des fermetures de places en centres d'hébergement avec des remises à la rue, et par la politique d'expulsion sans solution des squats et bidonvilles. Pour les mineur·es non accompagné·es, leur présence massive à la rue s'explique par les dysfonctionnements liés à l'évaluation de leur minorité (critères non fiable, soupçon permanent, délais très longs et absence de protection le temps de cette évaluation). A cela s'ajoutent les effets des lois anti pauvres et racistes criminalisant et précarisant les sans-domiciles et mal-logé.e.s (loi Kasbarian Bergé).

Heureusement, partout en France, des collectifs de soutien aux élèves sans toit, composés de personnels de l'Éducation Nationale et de parents d'élèves, avec le soutien de syndicats et d'associations, s'organisent et se mobilisent pour obtenir des hébergements. Depuis la rentrée une trentaine d'écoles et établissements ont déjà été occupés à Lyon, Paris, Montpellier, Toulouse, Rennes, Saint-Étienne, Blois, Vénissieux, Villeurbanne... À Grenoble, où la liste des écoles et établissements recensant des familles et élèves à la rue ne fait que s'allonger, 2 écoles ont déjà été occupées. Seules la solidarité et la lutte paient :

continuons à refuser la banalisation de la situation des élèves à la rue ! Il est de notre responsabilité à nous, personnels de l'Éducation Nationale, de poursuivre et d'amplifier la mobilisation, avec les parents d'élèves, pour rendre visible la situation, la politiser et mettre la pression sur l'État, les conseils départementaux, les métropoles, et les mairies. Exigeons la création de places d'hébergement d'urgence, la création et l'attribution de logements sociaux et pour ce faire la réquisition des logements vides. Exigeons aussi la régularisation de toutes les sans-papiers présentes sur le territoire, qui vivent ici, travaillent ici, étudient ici.

École pour tou·tes, papiers pour tou·tes, logement pour tou·tes !

**Venez nombreu·ses
lundi 18 décembre à Grenoble
Place Félix Poulat
Rassemblement à 17h30
Manifestation à 18h30**

MERCHE DES SOLIDARITÉS

CONTRE LA LOI DARMANIN

CETTE SOCIÉTÉ-LÀ,
ON N'EN VEUT PAS!

PERSONNE N'EST ILLÉGAL • NO ONE IS ILLEGAL
لا يوجد انسان غير شرعي

LUNDI 18 DECEMBRE - GRENOBLE
RASSEMBLEMENT - 17h30
MANIFESTATION - 18H30
PLACE FELIX POULAT

MIGRANTS EN ISÈRE
CISEM

L'intersyndicale Enfants migrant.e.s ? À l'école! (CNT 38- FSU 38 - SUD Éducation Grenoble)

Contact : intersyndicale-resf38@riseup.net